

NOTICE D'INFORMATION PRODUIT

Polyuréthane – Mousse Souple

Date de publication: Mars 2013

Produit: Mousse de polyuréthane souple ou PUR

Fabricant:

Adresse:

Tel/fax:

E-Mail:

Les mousses de polyuréthane ne sont pas classées comme produits dangereux ni comme des mélanges de substances dangereuses. Elles sont considérées comme des polymères industriels. Elles sont définies comme étant des « articles » selon le Règlement UE 1907/2006/CE (REACH).

A. Identification du produit

Nom du produit	Mousse polyuréthane polyéther Mousse polyuréthane polyester
Dénominations commerciales	Varié selon le fabricant
Composition	Polymère de polyuréthane
Information produit	Produit de poly-addition d'isocyanates, de polyols de type polyéther ou polyester et d'eau, contrôlé par des catalyseurs, des stabilisants et d'autres substances, aboutissant à une mousse de polyuréthane réticulée.

Information réglementaire	Aucun étiquetage n'est exigé pour ce produit au titre du Règlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage, et à l'emballage des substances et des mélanges (Règlement 1272/2008/CE).
---------------------------	--

B. Propriétés physiques

Forme physique / aspect	Produit cellulaire aux propriétés élastiques
Couleur	Variable selon le choix du fabricant
Masse spécifique	10 à 300 kg/m ³
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Odeur	Sans odeur ou odeur douce
Point d'éclair	Entre 315°C et 370°C
Température de décomposition	Au-dessus de 180°C
Energie thermique	28.000 KJ/kg
Stabilité et réactivité	Le produit est stable à des températures comprises entre - 40°C and + 100°C

C. Identification des risques d'incendie

Point d'auto-inflammation (ASTM D 1929)	Entre 370°C et 427°C
Risque d'incendie	Le produit est un matériau combustible et il provoque en brûlant une chaleur intense et une fumée épaisse. Lors d'un incendie, des produits de décomposition comme le noir de carbone, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, des hydrocarbures sous forme gazeuse et des produits contenant de l'azote peuvent être produits à des concentrations diverses, en fonction des conditions de combustion.

Point de fusion	Le produit n'a pas de point de fusion mais se décompose en composants gazeux.
Extincteurs appropriés	Eau, dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse liquide.
Protection des personnes lors d'incendies importants.	Les pompiers doivent utiliser des appareils respiratoires individuels. Si de la mousse brûlante arrive au contact de la peau, il convient de refroidir la zone de contact avec de l'eau sans retirer la mousse. En cas de brûlure sérieuse, appeler un médecin immédiatement. Les personnes ayant inhalé des gaz de combustion doivent être évacuées de la zone et soumises à examen médical sans délai.
Autres informations relatives aux incendies	Des termes comme « ignifugé » ou « contient des retardateurs de flamme » sont parfois utilisés pour décrire une amélioration de la résistance à l'inflammation pour des essais à petite échelle. Ils ne reflètent pas les risques encourus dans des conditions d'incendie de grande ampleur.
Stockage et traitement	<p>Lors des opérations de traitement de mousses polyuréthane souples, tous les règlements techniques, les prescriptions et directives relatifs à l'agencement des postes de travail, à la sécurité des machines et à la protection des travailleurs doivent être observés.</p> <p>A cause des risques d'incendie liés à certaines opérations de traitement sur des blocs de mousse (par exemple, découpe au fil chaud, émiettement, enduction à chaud etc...) il est conseillé de demander l'avis d'un expert sur les précautions à mettre en place.</p> <p>Lors des opérations de traitement, il convient de prêter attention à la possibilité de création de charges électrostatiques qui peuvent être dangereuses.</p>

D. Données toxicologiques

Orale	Il n'existe aucune preuve de la toxicité de la mousse polyuréthane en cas d'ingestion. DL50 (orale chez les rats) < 5.000 mg/kg
Inhalation	Aucun effet négatif connu à la suite d'un contact avec de la mousse PU. Dans le cas d'opérations de transformation, lors desquelles de la mousse est broyée et des poussières de mousse peuvent être générées, une aspiration appropriée doit être en place et/ou du matériel de protection personnelle doit être porté. La concentration de poussière inhalable dans l'air égale ou supérieure à 10 mg/m ³ 8-h TWA n'est pas permise.
Contact avec la peau	Aucun effet négatif connu à la suite d'un contact avec de la mousse PUR.
Contact avec les yeux	Les particules de poussière peuvent provoquer une irritation mécanique. Rincer à l'eau pour enlever la poussière.
Contamination microbiologique	La mousse PUR est stérile après sa fabrication.

E. Mesures de protection lors de la manipulation, du stockage et du traitement

Manipulation	La mousse PUR à température normale ne présente aucun risque pour la santé. Aucun équipement ou vêtement de protection particulier n'est nécessaire lors de la manipulation de la mousse, car elle n'irrite pas la peau, les yeux ou le système respiratoire, sauf lors de procédés produisant de la poussière.
Ventilation	Sous réserve d'une ventilation générale adéquate, aucune précaution particulière ne s'impose lors de la plupart des opérations de manipulation et de découpe.

Ventilation au cours de certaines opérations	Une aspiration locale est nécessaire lors de certaines opérations, par exemple en cas de génération de poussière provenant d'opérations de sciage, de polissage et d'émiettement ou en cas de génération de fumées produites par l'enduction à chaud, le formage à chaud ou la découpe au fil chaud.
Stockage	<p>Stocker à l'écart de sources de chaleur (allumettes, cigarettes, flamme nue, chauffage électrique...). Les rayons ultra-violetts peuvent provoquer une décoloration en surface. Cette décoloration n'affecte pas les propriétés de la mousse.</p> <p>Stocker en conformité avec les normes de sécurité établies par les autorités locales et avec les conditions spécifiques des sociétés d'assurance.</p>
Protection oculaire	Des lunettes de protection doivent être portées pour les procédés qui génèrent de la poussière.
Vêtements de protection	Superflus. Pour des opérations génératrices de poussière, des vêtements protégeant la peau et des masques respiratoires sont recommandés.
Autres mesures de protection	Aucune mesure de protection particulière n'est nécessaire pour la mousse PUR totalement polymérisée. Des gants doivent être portés pour la manipulation de mousses fraîches.

F. Informations relatives à l'environnement

Biodégradabilité	Selon le type de mousse, le produit n'est pas biodégradable ou se dégrade lentement.
Données environnementales supplémentaires	<p>En cas d'incendie de mousse standard, les particules qui tombent dans l'eau sont sans danger. Elles sont séparées de l'eau et/ ou désagrégées dans les stations de traitement des eaux. Les organismes vivants aquatiques ne sont pas mis en danger.</p> <p>Les mousses PUR ne contiennent pas de substances nocives pour la couche d'ozone et ne sont pas produites en utilisant des produits réglementés par la législation ad hoc.</p>

--	--

G. Information relative au transport

Etiquetage	<p>La mousse PUR n'est pas classifiée pour le transport et la livraison au titre de l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route (ADR).</p> <p>Le produit n'est classifié comme dangereux pour aucun mode de transport dans le cadre des règlements UE/UN actuellement en vigueur.</p>
Mesures à prendre	Le transport de la mousse PUR ne requiert aucune mesure particulière.

H. Considérations relatives aux déchets.

Chutes de production	Les chutes de production et les découpes de mousse de polyuréthane peuvent généralement être recyclées par différentes méthodes si elles sont triées et propres.
Déchets du consommateur	Il existe une option de recyclage par ré-agglomération si certaines conditions techniques et économiques sont remplies. Si le recyclage n'est pas possible, les déchets ou ordures à base de mousse PUR peuvent être jetés dans des décharges agréées ou incinérés dans des conditions contrôlées, en conformité avec la législation européenne et nationale, et suivant l'avis de l'autorité locale de gestion des déchets.
Legislation	La législation de l'Union Européenne relative à l'environnement ne prévoit pas d'exigences particulières pour la mise au rebut de mousse polyuréthane standard.

I. Déclaration de limitation de responsabilité

La réglementation locale doit toujours être respectée.

L'information contenue dans ce document est fournie sans garantie, expresse ou implicite, si ce n'est qu'elle est aussi précise que possible d'après les connaissances actuelles du fabricant de mousse PUR.

Les données de cette notice ne s'appliquent qu'au matériau désigné dans la notice.

Le fabricant ne peut être tenu juridiquement responsable de l'usage ou de l'application de cette notice.

Pour des informations relatives à des applications spécifiques du produit, il convient de contacter le fabricant.

Information pour les Systèmes de Données sur les Matériaux ou pour les convertisseurs de mousse

Les mousses de polyuréthane souples sont des polymères et sont définies dans les systèmes de données, tel l'IMDS, comme un produit, et non comme un composé chimique. Sous le règlement REACH, la mousse de polyuréthane est définie comme un article.

Une série de matières premières sont utilisées pour la production de mousse PUR. On compte parmi celles-ci des isocyanates, des polyols (proportion importante) et de l'eau (faible quantité). Ces ingrédients réagissent de manière complète et sont chimiquement liés à la matrice de polyuréthane du polymère. En outre, d'autres additifs essentiels, de caractéristiques variées, sont utilisés, dont certains peuvent également être liés chimiquement à la matrice.

En fonction de l'usage final de la mousse, de dispositions légales ou de demandes du client, la mousse peut contenir certaines des substances suivantes :

- Catalyseurs à base d'amines aliphatiques et/ou cycloaliphatiques
- Retardateurs de flamme
- Plastifiants
- Silicone et / ou agents tensioactifs organiques
- Catalyseur à base d'étain inorganique
- Pigments organiques et/ou inorganiques

On ne peut exprimer sous forme de pourcentage final une composition détaillée de la mousse terminée selon ces matières premières ou additifs car la plupart de ces composés sont réactifs et liés sous forme chimique à la matrice de la mousse PUR ou disparaissent progressivement au cours de la phase de polymérisation (24h) de la fabrication.

Il n'y a pas d'additifs qui interdisent la voie de recyclage par ré-agglomération.

Des substances telles que Hg, Cd, Pb, et Cr6+ ne sont pas intentionnellement utilisées dans la formulation.

Pour les clients du secteur automobile, il est requis d'utiliser l'IMDS. En sus du produit « mousse polyuréthane », les additifs utilisés doivent être déclarés tel que requis par le GADSL (Global Automotive Declarable Substance List).